



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

PLACE DE LA BRECHE - TRAVAUX DE
REALISATION DU PARKING ET OUVRAGES
ENTERRES (DCE 2) : AVENANT N° 1 POUR LE
LOT N° 3 ET AVENANT N° 3 POUR LE LOT N°
1

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 22 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

-

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

PATRIMOINE ET MOYENS

**PLACE DE LA BRECHE - TRAVAUX DE REALISATION DU PARKING
ET OUVRAGES ENTERRES (DCE 2) : AVENANT N° 1 POUR LE LOT
N° 3 ET AVENANT N° 3 POUR LE LOT N° 1**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Le groupement mandaté par Studio Milou Architecture assure la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Par délibération du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a approuvé le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA).

Par délibération du 8 mars 2010, le Conseil municipal a approuvé la signature de onze marchés de travaux nécessaires à la réalisation du parking et des ouvrages enterrés associés. Les travaux du parking ont débuté début mai 2010 afin de permettre son ouverture pour la mi-novembre 2011.

En cours de réalisation des travaux, des suggestions particulières sont nécessaires :

- évacuation complémentaire de déblais ;
- remplacement de butons au niveau de la faille Martyrs ;
- travaux modificatifs sur la bache à eau (création de regards, modification de voiles, réseau de refoulement...);
- réalisation de réseaux sous dallage, de chambres de tirage, d'un surbot contre une canalisation existante, mise en place de réservations complémentaires pour de l'éclairage supplémentaire à la demande du contrôleur technique ;
- intégration de sur-consommations de béton issues d'anomalies de terrain rencontrées lors du terrassement des fouilles de fondations.

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prescriptions initiales nécessitent l'établissement d'avenants.

Les montants des marchés initiaux sont modifiés de la manière suivante :

| N° | Lot | Entreprise | Marché initial en € TTC | Avenants précédents en € TTC | Avenant | | Montant marché + avenants en € TTC |
|-------------|---------------|------------------|-------------------------|------------------------------|------------|------|------------------------------------|
| | | | | | en € TTC | % | |
| DCE2 | | | | | | | |
| 1 | Terrassements | GUINTOLI-EUROVIA | 834 390,00 | 69 099,72 | 9 508,20 | 9,42 | 912 997,92 |
| 3 | Gros oeuvre | SEG FAYAT -DOLCI | 4 102 280,00 | - | 178 819,08 | 4,36 | 4 281 099,08 |

L'avenant n°3 pour le lot n°1 – GUINTOLI-EUROVIA d'un montant supérieur à 5 % de la totalité du marché a fait l'objet d'un avis lors de la Commission d'Appel d'Offres du 6 décembre 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 et n°3 ;

- autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer ces avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 35 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 9 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE